



- Vaccin contre la
grippe -

- Vaccin contre la grippe –

La vaccination contre la grippe des collaborateurs est un sujet délicat qui, chaque année, fait parler et suscite des commentaires. Je tiens par le présent message à clarifier la position de la direction à ce sujet.

Il faut prendre en considération les points suivants :

- Tout d'abord, nous n'avons encore jamais eu d'épidémie de grippe au sein de la Fondation grâce notamment aux mesures de prévention.
- La vaccination n'est pas obligatoire, elle est recommandée.
- Une épidémie de grippe dans une institution comme la nôtre est un événement difficile à gérer entraînant des conséquences majeures ; à savoir tout d'abord un risque de mortalité accru pour les résidents et un énorme travail à réaliser avec peu de personnel (seuls les collaborateurs vaccinés peuvent normalement intervenir dans les zones contaminées !).
- En cas d'épidémie de grippe dans un établissement, une grande partie des collaborateurs non vaccinés vont contracter la grippe.
- La grippe est amenée principalement au sein des établissements par les collaborateurs non vaccinés et les visites.
- L'institution doit fournir des masques (au minimum quatre par jour) aux collaborateurs non vaccinés durant les périodes de pandémie de grippe et lorsque le collaborateur présente des symptômes grippaux. L'institution est également tenue de vérifier qu'il utilise correctement les moyens mis disposition.
- Les vaccins sont offerts par l'état aux collaborateurs.
- On peut légitimement penser que le taux d'absentéisme est, durant la période hivernale, inférieur chez les personnes vaccinées, ceci surtout en cas de période de grippe prolongée.

Pour toutes ces raisons, la direction et les cadres ont décidé de tout d'abord respecter le choix de chaque collaborateur de se faire vacciner ou non, en donnant une information complète de ce que cela engendre. Dans ce sens, une lettre avec des masques pour une journée ont été envoyés aux personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se faire vacciner pour pouvoir tester à l'avance ces conditions de travail avec le port d'un masque.

Pour les personnes qui ont accepté cette année de se faire vacciner et qui diminuent ainsi les risques pour notre Fondation, nous avons pris la décision de les remercier en leur offrant une entrée aux centres thermaux d'Yverdon-les-bains. A noter encore que la décision de les remercier n'a été communiquée qu'après la campagne de vaccination pour ne pas influencer sur le choix de chacun.

Au final, je vous remercie pour tous les efforts que vous consentez pour la prévention des épidémies de toutes sortes au travers de la vaccination et des mesures d'hygiène que vous appliquez au quotidien.

Avec mes remerciements pour votre engagement et mes meilleures salutations.

Christian Weiler, Directeur de la Fondation

